

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 septembre 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 24 septembre 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 76

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christophe AVENA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Céline TONOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Monique BAYARD	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

SPLAAD – Zone d’activités de Bresse-sur-Tille – Expiration de la convention de prestations intégrées - Approbation du compte de résultat de liquidation

Par délibération du 10 février 2011, la Communauté de l’Agglomération Dijonnaise alors dénommée Grand Dijon, a décidé de confier à la SPLAAD, l’aménagement d’une zone d’activités économiques à dominante industrielle et artisanale d’intérêt communautaire sur le territoire de Bresse-sur-Tille.

Cette zone d’activités d’une superficie de 17 ha, localisée en bordure de l’A31, dans le prolongement de la zone d’activités existante, a fait l’objet d’une convention de prestations intégrées valant concession d’aménagement signée le 19 mai 2011 et notifiée le 30 mai 2011.

Cette convention a fait l’objet d’un avenant notifié le 16 janvier 2018 concernant la mise en place d’une nouvelle organisation des instances de la SPLAAD et prenant en compte le changement des dates d’ouverture et de clôture de l’exercice comptable de la Société.

Compte tenu des opérations déjà engagées, en particulier les zones d’activités de Beauregard, Ecoparc et Ecopole Valmy, le projet de zone d’activité de Bresse a été différé et n’a finalement pas été mis en œuvre.

La Convention, d’une durée de 10 ans, a pris fin le 29 mai 2021.

Dans son PLUi-HD, approuvé le 19 décembre 2019, la Métropole a fait le choix de classer la totalité des terrains correspondant au périmètre d’études de la concession d’aménagement en zone agricole A, dans laquelle seules sont autorisées les constructions à destination agricole ou les équipements publics compatibles avec la vocation agricole de la zone, actant de ce fait l’abandon du projet de développer des activités économiques sur cette partie du territoire.

Le compte de résultat de liquidation de l’opération, communiqué par la SPLAAD, fait apparaître :

- un montant nul de dépenses,
- un montant nul de recettes,
- un résultat nul,
- aucune participation de la collectivité pour l’équilibre de l’opération.

Par ailleurs, dans la mesure où il n’a été engagé aucune étude et aucun frais de tout ordre pour cette opération, la SPLAAD renonce à sa rémunération et à toute indemnité.

Afin de prendre acte de l’expiration de la convention et de la situation financière et comptable définitive de l’opération, il est proposé d’approuver le compte de résultat de liquidation annexé au présent rapport et de donner quitus à la SPLAAD de sa mission.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d’approuver** le compte de résultat de liquidation annexé au présent rapport,
- **de donner quitus** à la SPLAAD de sa mission,
- **d’autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l’application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 84

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)